



Groupement 82

Comité 17

Seine & Marne



REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2022/2023

« Libre par 4 »

Le **Comité 17 Seine & Marne** organise le Championnat Régional « Libre par 4 » (équipes de 4 joueurs) qui attribue le titre de Champion Régional et qualifie les 2 équipes les mieux classées pour la finale Nationale qui se déroulera à :

AIX LES BAINS (73100) du 24 au 26 Novembre 2023.

Ce Championnat est ouvert à tout joueur licencié dans son Comité 17 à jour de sa cotisation 2022/2023.

Le **nombre d'équipes qualifiées** a été fixé à **DEUX (2)** par notre président de Groupement.

CONDITIONS de PARTICIPATION

Le qualificatif au Championnat se déroule en **1 finale de 2 séances** qui se jouera le **samedi 13 MAI 2023**

**A TRILPORT
Salle du Mini Club
Rue des Vignes**

- Participation de 5 équipes minimum à la première séance,
- Au moins deux séances de 20 donnes minimum chacune.

Pour participer à cette épreuve, chaque équipe doit être constituée de **4 joueurs licenciés dans le même Club** dont un capitaine d'équipe. Aucun joueur ne peut être remplacé, dès la qualification pour un stade ultérieur même en cas de force majeure.

- **Le produit** des séries des joueurs de l'équipe au Classement National de l'année en cours doit être **supérieur ou égale à 17** ; les joueurs non licenciés l'année précédente étant considérés comme 4^{ème} Série et les joueurs concernés par les articles 5 et 9 du règlement des compétitions étant assimilés selon le tableau de l'Article 12 du Règlement des compétitions FFT.
- Afin de permettre aux joueurs classés 1^{ère} série de constituer une équipe plus facilement, il a été décidé d'autoriser 2 exceptions à la règle qui stipule que le produit des 4 séries doit être supérieur ou égale à 17. Il est donc possible à 2 joueurs classés 1^{ère} série de jouer soit avec 2 joueurs de 4^{ème} série, soit avec un joueur de 3^{ème} série et 1 joueur de 4^{ème} série.

Vingt-trois compositions d'équipes sont ainsi possibles :

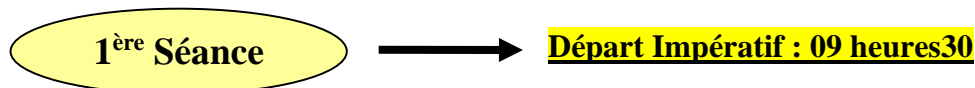
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
Joueur 1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	4
Joueur 2	1	1	2	2	2	3	3	3	4	2	2	2	2	2	3	3	3	4	3	3	3	4	4
Joueur 3	3	4	3	3	4	3	3	4	4	2	2	3	3	4	3	3	4	4	3	3	4	4	4
Joueur 4	4	4	3	4	4	3	4	4	4	3	4	3	4	4	3	4	4	4	3	4	4	4	4
Total	12	16	18	24	32	27	36	48	64	24	32	36	48	64	54	72	96	128	81	108	144	192	256

PARTICIPATION

40€ par équipe et par séance.

Les joueurs présents sur le lieu de l'épreuve et **non-inscrits au préalable** participeront au championnat dans l'ordre d'arrivée dans la mesure où ils parviennent à former une équipe de 4 joueurs.

DEROULEMENT



La mise en place de la 1^{ère} séance se fera par « **FFT-Inslib4-226** ».

Cette 1^{ère} séance se déroulera en **5 fois 5 donnes** (ou **4 fois 6 donnes, si 24 joueurs**)

Les contrats autorisés sont : **petite, garde, garde sans, garde contre**, pour toute **garde sans** ou **garde contre**, l'accord de l'arbitre est obligatoire.

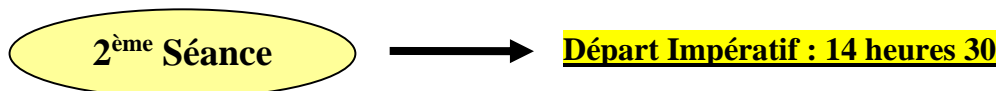
Pour tout score supérieur à 450, la feuille de marque devra être signée par l'arbitre.

La feuille de marque doit être remplie, à l'encre, par le joueur Nord et vérifiée par les trois autres joueurs de la table. En cas de marque erronée (total des scores différent de zéro par exemple) avertissement aux quatre joueurs et, en cas de récidive pénalité de 100 points à chacun.

Les mouvements se feront à la position (Nord fixe, Sud +1, Est +2, Ouest -2), sauf mouvement spécial.

Chaque position sera limitée à 50 minutes et à l'issue de ces 50 minutes, les donnes non commencées ne pourront être jouées.

A l'issue de cette 1^{ère} séance, le classement sera effectué avec le total des scores (+ et -) des 4 joueurs de l'équipe.



La mise en place sera déterminée en fonction du classement de la 1^{ère} séance .

Exemple : 1^{ère} équipe Table 1, 2^{ème} équipe Table 2, 3^{ème} équipe Table 3, etc.

Cette 2^{ème} séance se déroulera en **5 fois 5 donnes** (ou **4 fois 6 donnes, si 24 joueurs**)

Les mouvements se feront à la position (Nord fixe, Sud +1, Est +2, Ouest -2), sauf mouvement spécial.

Chaque position sera limitée à 50 minutes et à l'issue de ces 50 minutes, les donnes non commencées ne pourront être jouées.

A l'issue de cette 2^{ème} séance, les **2 (deux) équipes** ayant réalisé le meilleur score seront qualifiées **pour le Championnat de France** qui se déroulera à :

AIX les BAINS (73100) du 24 au 26 Novembre 2023.

Ex Aequo :

En cas d'ex aequo pour la 2^{ème} place qualificative, sera qualifiée l'équipe qui aura réalisé le plus gros score positif sur une position lors de la 2^{ème} séance.

Le comité de Seine et Marne figure au 17^{ème} rang des remplaçants nationaux

INSCRIPTIONS

Afin d'optimiser l'organisation, il est fortement préconisé une **inscription préalable**.

La feuille d'inscription est à retourner obligatoirement **au Directeur d'Epreuve** :

Daniel ARNOULD

Courriel : daniel.arnould@wanadoo.fr

Tél. : 06 81 95 07 86

Avant le jeudi 11 Mai précédant le qualificatif

.....
.....
L'inscription à ce qualificatif régional du championnat de France implique l'acceptation du présent règlement et la participation des équipes aux 2 séances.

INDICE – PP

INDICE PCN : 1,80

Les 3 premières équipes marquent 3, 2, 1 PP

REGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et du code d'arbitrage :

Fascicule 2 : Règles applicables aux Championnats libre par équipes de 4 - Chapitre 1 - Article 4.

Fascicule 1 : Règles communes à toutes épreuves - Chapitre 2 - Articles 20 à 40.

Ces documents seront consultables auprès de l'arbitre.

L'interdiction de fumer et de vapoter dans la salle de jeu est totale (règlement des compétitions nationales - Fascicule 1 - Article 39).

DEFAILLANCE D'UN JOUEUR

Tout joueur qualifié pour une finale de Championnat doit obligatoirement commencer et terminer l'épreuve. En cas de défaillance, il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante.

Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du directeur d'épreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

DROITS DES JOUEURS - RECLAMATION

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve devra être formulée à l'arbitre de la compétition.

Tout joueur réclamant peut consulter les documents concernant l'épreuve et la réclamation doit être formulée dans les 72 heures (3 jours) après la publication des résultats de l'épreuve au Président de la CCR concernée, qui doit rendre sa décision sous 96 heures (4 jours).

Le Président de la CCR concernée devra en informer le Président de Groupement et le Président de la CCN.

DISCIPLINE

- ✓ L'accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.
- ✓ Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu de la compétition avec son équipe + ouverture d'un dossier disciplinaire.
- ✓ Etat d'ébriété : tout joueur reconnu en état d'ébriété sera averti verbalement une 1^{ère} fois en cas de perturbation, et si récidive il sera scratché avec son équipe + ouverture d'un dossier disciplinaire.
- ✓ Toutes les compétitions sont non-fumeurs. La cigarette électronique est interdite.
- ✓ Les téléphones portables devront rester éteints le temps des joueries.

Aucune dérogation (hors téléphones pour raison exceptionnelle) ne pourra être faite.

ARBITRAGE :

L'arbitrage sera assuré conjointement par Daniel ARNOULD (arbitre principal) et Jean Claude GALLOIS Suite à dérogation accordée par le Président de zone.

RETARDS

A l'heure de la convocation pour la 2^{ème} séance qui leur a été notifiée, tous les joueurs doivent être présents. L'arbitre infligera des pénalités aux retardataires à raison de 100 points d'abaissement par fraction de 5 minutes de retard.

ABANDON EN COURS D'EPREUVE

Si un ou plusieurs membres d'une équipe viennent à quitter l'épreuve avant la fin de celle-ci - sauf cas de force majeure - les 4 membres de l'équipe seront sanctionnés conformément aux statuts de la FFT.

L'équipe défaillante sera classée dernière de l'épreuve.

INDEMNISATION DES QUALIFIES

Le **Comité 17 de Seine et Marne** redistribue aux qualifiés une somme correspondant sensiblement à la somme des engagements diminuée du coût des PCN, du coût de l'arbitrage et des frais généraux éventuels.

Cette somme divisée par 2 constituera l'indemnité versée à chacune des 2 équipes qualifiées.

DIRECTEUR D'EPREUVE

Le Directeur d'Epreuve (**Daniel ARNOULD**), en accord avec l'arbitre de la compétition, se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugerait utile à ce règlement afin de permettre un bon déroulement du qualificatif, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

Le Directeur d'épreuve

Daniel Arnould

Le Président de Groupement

**Ravi Ravindirane
Vu et Validé**